

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 20 juin 2017
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE 20 JUIN A DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la Communauté de communes du Clermontois, salle Coquelicot, 9 rue Henri Breuil à Clermont (Oise), sous la Présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Membres titulaires présents : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA.

Membres suppléants présents : _Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ),
Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN)

Membres titulaires absents : Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE), Monsieur Jean-Baptiste RIEUNIER, Monsieur Christophe YSSEMBOURG, Monsieur Lionel OLLIVIER, Monsieur Franck MINÉ, Monsieur Jean-Philippe VICHARD, Madame Marie-Thérèse BIASON, Monsieur Jean-Paul BALTZ représenté, Monsieur Roger MENN représenté

Monsieur Dominique DELION est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017

1. Budget primitif 2017
2. Appel à contributions
3. Demande de subvention pour l'animation 2017 auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
4. Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
5. Autorisation au Président à signer une convention de prestation de service avec la Communauté de communes du Clermontois
6. Adoption du règlement intérieur

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017

Le procès-verbal du 5 avril 2017 est approuvé **à l'unanimité.**

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 20 juin 2017
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

DEL 20-06-2017/1 – BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau s'est réuni le 23 mai 2017 pour la présentation du budget primitif.

Il demande à Messieurs les délégués syndicaux de bien vouloir voter le BUDGET PRIMITIF 2017, par chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante :

<i>Chap.</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>Prévu 2017</i>
--------------	-----------------	-------------------

DEPENSES

011	Charges à caractère général	31 800.00
012	Charges de Personnel & frais assimilés	29 000.00
014	Atténuation de produits	-
022	Dépenses imprévues	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	7 500.00
042	Opérations d'ordre entre section	-
65	Autres charges de gestion courante	-
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	72 300.00

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	-
013	Atténuation de charges	-
042	Opérations d'ordre entre section	-
70	Produits des services, du domaine	-
73	Impôts et Taxes	-
74	Dotations, subventions, participations	72 300.00
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
79	Transfert de charges	-
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 300.00

Résultat de l'exercice

RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat net de la section de fonctionnement

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 20 juin 2017
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

<i>CH.</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>Prévu 2017</i>
------------	-----------------	-------------------

DEPENSES

001	Solde d'exécution d'invest. reporté	-
020	Dépenses imprévues invest.	-
040	Opérations d'ordre entre section	-
041	Opérations Patrimoniales	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Remboursements d'emprunts & dettes	-
20	Immobilisations Incorporelles	2 500.00
21	Immobilisations Corporelles	5 000.00
23	Immobilisations en cours	-
27	Avance trésorerie	-
4581	Opérations pour compte de tiers	-
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 500.00

RECETTES

001	Excédent investissement reporté	-
021	Virement de la section de fonctionnement	7 500.00
024	Produits des cessions	-
040	Opérations d'ordre entre section	-
041	Opérations Patrimoniales	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts	-
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 500.00

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE

Reste à réaliser Dépenses

Reste à réaliser Recettes

Besoin de financement de la section

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** le BUDGET PRIMITIF 2017, par chapitre, tel que présenté ci-dessus.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

DEL 20-06-2017/2 – APPEL A CONTRIBUTIONS

La Communauté d'agglomération Creil Sud-Oise, la Communauté de communes Oise Picarde, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de communes du Plateau Picard, la Communauté d'agglomération du Beauvais, la Communauté de communes du Clermontois, et la Communauté de communes du Liancourt sont les 7 EPCI membres du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche créé par arrêté préfectoral du 31 mars 2017.

Chaque établissement public de coopération intercommunale participe au fonctionnement du Syndicat mixte par une contribution annuelle calculée selon la formule suivante : 20% du linéaire de cours d'eau + 45% de la population du périmètre d'adhésion + 35% de la surface de bassin versant.

Afin d'envisager sereinement cette première année consacrée à la mise en place du syndicat mixte, à l'aménagement des locaux, le recrutement du personnel, la création des premières animations, il convient de pallier à un besoin de trésorerie.

C'est pourquoi, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de verser leur contribution 2017 pour un total de 39 500,00€ selon le calcul suivant :

CRITERES	Critères de contributions pour le SAGE
Linéaire de cours d'eau	20%
Population sur le BV	45%
Surface de bassin versant	35%

EPCI à FP	Contributions pour le SAGE
ACSO	3 599.16
CC Oise Picarde	4 691.21
CC Clermontois	12 210.86
CC Liancourtois	6 834.94
CC Plateau Picard	9 960.08
CAB	1 781.13
CC de la Plaine d'Estrées	422.62
TOTAL	39 500.00

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** le versement de la contribution 2017 pour un total de 39 500,00€ selon le mode de calcul ci-dessus.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

DEL 20-06-2017/3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2017 AUPRES DE L'AGENT DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le conseil syndical a pris connaissance du contrat pluriannuel d'animation du SAGE pour la période de septembre 2017 à décembre 2018, ci-joint.

Pour cette période, l'animation du SAGE sera composée d'une personne à un équivalent temps plein qui assurera l'animation et la direction du Syndicat mixte.

Pour la première année de création d'une cellule d'animation, l'agence de l'Eau Seine Normandie peut accorder une subvention de 80 % :

- sur les salaires et charges comprenant un animateur à un ETP, plafonnés à 80 000 €
- sur un forfait de fonctionnement plafonné à 22 000 €.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à :

- signer le contrat d'animation pluriannuel de septembre 2017 à décembre 2018 (joint en annexe)
- solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité** le Président à signer le contrat d'animation pluriannuel de septembre 2017 à décembre 2018 et à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE)

DEL 20-06-2017/4 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL en application de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés ;

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 20 juin 2017
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Vu le Décret n° 2017-558 du 14 avril 2017 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-545 du 6 mai 1988 relatif au recrutement direct de certains emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps complet sur un emploi de direction dans les conditions fixées par l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 précitée à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil (fiche des missions et compétences annexée).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité** le Président à recruter un agent contractuel à temps complet sur un emploi de direction dans les conditions fixées par l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 précitée à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

DEL 20-06-2017/5 – AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Dans le cadre de la mise en place du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, il convient de s'équiper en matériel et logiciel permettant de traiter la comptabilité et les actes administratifs ainsi que leur transmission dématérialisée auprès des différents services de l'Etat.

Dans l'attente du versement des contributions des EPCI membres, le Président de la Communauté de communes du Clermontois propose de faire l'avance de ces acquisitions, que le syndicat mixte remboursera dès qu'il aura pu pallier à son besoin de trésorerie.

Aussi, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de prestation de service (jointe en annexe) avec la Communauté de communes du Clermontois.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité** le Président à signer une convention de prestation de service avec la Communauté de communes du Clermontois.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

DEL 20-06-2017/6 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement intérieur joint en annexe qui définit les principes de fonctionnement interne du Comité Syndical et du Bureau.

Il vise à compléter les dispositions prévues dans les statuts du Syndicat Mixte du bassin versant de la Brèche.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

Ont voté **POUR (15)** : Messieurs Marc DESJARDINS, Patrick GUIBON, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Jean-Jacques DEGOUY, René ANTROPE, Jean-François CROISILLE, Dominique DELION, Olivier FERREIRA, Jean-Luc WINDERICKX (représentant Monsieur Jean-Paul BALTZ), Monsieur Claude PERSANT (représentant Monsieur Roger MENN), Monsieur Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à M. Marc DESJARDINS), Monsieur Olivier DE BEULE (pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDOU), Monsieur Frans DESMEDT (pouvoir à M. Bernard DUBOUIL), Monsieur Philippe LADAM (pouvoir à M. René ANTROPE).

La séance est levée à 19h15

Annexes consultables sur demande

Fait à Clermont, le 23 juin 2017